

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 mai 2008 à 20 h 10, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon Poulin, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Thérèse Richard De Nitto et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

SONT ABSENTS :

Mesdames Nathalie Boisclair et Lise Paquette

Messieurs Alain Filion et Nicolas Léonard, représentant du primaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Roy, directeur général

Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Madame Lucie Demers, directrice de Service des technologies de l'information

Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Me Alice Raynard, avocate au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Jocelyne Alarie, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

102-CC-2007-2008

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en retirant le point 11.3.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2008
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2008
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Nomination du directeur général ou de la directrice générale
 - 5.2 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Demande de révision de décision - élèves J.B. et M.B.
 - 6.2 Rémunération des commissaires
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Règles d'allocations budgétaires 2008-2009
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Appel d'offres #080 (2005-2008) – école Jacques-Rousseau – entretien sanitaire – renouvellement de contrat (2 ans) – dates du contrat à corriger
 - 11.2 PCP068/587 – école Hélène-De Champlain – fenestration
PCP068/588 – école Hélène-De Champlain – réfection de la maçonnerie
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité

103-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 AVRIL 2008**

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2008 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

104-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 MAI 2008**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roch Dumont que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2008 soit adopté avec dispense de lecture en précisant le moment d'arrivée d'un commissaire.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Trois personnes ont pris la parole.

105-CC-2007-2008

**NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin doit combler le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé aux fins de procéder à la sélection du candidat ou de la candidate et de formuler sa recommandation au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande, à l'unanimité, la nomination de M. André Byette;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Leblanc:

QUE M. André Byette soit nommé directeur général de la commission scolaire Marie-Victorin;

QUE la présidente soit mandatée pour convenir des modalités d'entrée en fonction et des conditions de travail de M. André Byette.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 23 avril 2008 au 27 mai 2008.

106-CC-2007-2008

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVES J.B. ET M.B.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre a établi un programme pour le cours d'éthique et culture religieuse;

CONSIDÉRANT que la mère des élèves J.B. et M.B. a déposé une demande d'exemption au *Régime pédagogique* afin que ses enfants ne suivent pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 32 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 26 septembre 2006;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des ressources éducatives a refusé cette demande d'exemption, laquelle décision a été ultérieurement confirmée par la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que la mère des élèves J.B. et M.B. a déposé une demande de révision de cette décision afin que ses enfants soient exemptés du cours d'éthique et culture religieuse, lequel cours est obligatoire en vertu du *Régime pédagogique*;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision jeudi 8 mai et vendredi 23 mai 2008;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la mère de J.B. et M.B. n'a pas démontré un préjudice grave et personnel pour ses enfants et n'a pas convaincu le comité de la nécessité de recommander une révision de la décision;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

CONSIDÉRANT que la demande d'exemption présentée par la mère de J.B. et M.B. ne requiert pas l'exemption des règles de sanction;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* confie à la Commission scolaire l'obligation d'appliquer le *Régime pédagogique* et les cours qui en découlent;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le Conseil des commissaires n'a pas la compétence quant à la validité, l'opportunité et le contenu des lois et règlements adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, notamment en regard du *Régime pédagogique*;

CONSIDÉRANT que la mission de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, qu'il n'y a pas lieu de réviser la décision;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Roy:

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision prise par le directeur du Service des ressources éducatives, à l'effet de refuser la demande d'exemption au *Régime pédagogique* afin que les élèves J.B. et M.B. ne suivent pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

107-CC-2007-2008

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT que le montant annuel maximal de cette rémunération est fixé par le Décret 836-2000 du 28 juin 2000;

CONSIDÉRANT que ce montant est majoré annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, qui s'établit à 2.2% à compter du 1^{er} juillet 2008;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Benoît Laganière:

QUE la rémunération annuelle à verser aux commissaires du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 inclusivement soit établie comme suit :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

- Montant annuel versé à chaque commissaire : 8 554,50 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires 3 648,60 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du comité exécutif 3 127,38 \$
- Montant additionnel versé à la présidence du conseil des commissaires 0,8736 \$ / élève
au 30 septembre 2007

Adoptée à l'unanimité

108-CC-2007-2008

RÈGLES D'ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2008-2009

CONSIDÉRANT les études et les recommandations faites par les différents comités consultatifs de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Francine Chabot :

QUE le document intitulé «Règles d'allocations budgétaires 2008-2009» daté du 27 mai 2008 soit adopté.

Le vote est demandé:

POUR: 16

CONTRE: 1

ABSTENTION: 1

Adoptée à la majorité

109-CC-2007-2008

**APPEL D'OFFRES #080 (2005-2008) - ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU
ENTRETIEN SANITAIRE - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (2 ANS)
DATES DU CONTRAT À CORRIGER**

CONSIDÉRANT que la résolution #97-CC-2007-2008 adoptée le 22 avril 2008 autorise le renouvellement du contrat avec la firme «Les Services ménagers Roy ltée» pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2010;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel en entretien sanitaire pour l'école Jacques-Rousseau, octroyé par le Service de ressources matérielles conformément à la résolution #124-CC-2004-2005 du 28 juin 2005, se termine le 30 juin 2008;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges prévoit la possibilité de reconduction du contrat pour ces deux ans supplémentaires, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction de l'école Jacques-Rousseau de renouveler le contrat;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2008

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gagnon Poulin :

QUE le contrat pour l'entretien sanitaire de l'école Jacques-Rousseau soit renouvelé, aux mêmes conditions, pour une période supplémentaire de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2010, avec la firme «Les Services ménagers Roy Ltée» pour un montant total de 845 161,92 \$, taxes incluses;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

110-CC-2007-2008

PCP068/587 - ÉCOLE HÉLÈNE-DE CHAMPLAIN - FENESTRATION
PCP068/588 - ÉCOLE HÉLÈNE-DE CHAMPLAIN - RÉFECTION DE LA
MAÇONNERIE

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme «Luc Gélinas Architecte»;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Girard:

QUE le contrat pour le projet PCP068/587 - École Hélène-De Champlain, fenestration, et le projet PCP068/588 - École Hélène-De Champlain, réfection de la maçonnerie, soit accordé à la firme «Les rénovations Frangec inc.» pour un montant total de 578 687,55 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 mai 2008 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Une personne a pris la parole

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Dix commissaires ont pris la parole.

PAROLE AU COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS

Un commissaire représentant les parents a pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 40.

Présidente

Secrétaire générale

